

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Etaient présents

Didier LAITHIER – Michel VERNEREY – Sandra BURDIN – Catherine ROBIN – Mario PERSONENI – Julien BADSTUBER – Julien EHLINGER – Marie Christine ROBERT –
Excusée : Laurence LAITHIER – Yves RETHORE – Françoise RETHORE

Marie Christine ROBERT est élue secrétaire de séance et en accepte la charge

Monsieur le Maire demande qui a des remarques à faire sur le précédent compte rendu du 2/12
Vote à l'unanimité

1 – Présentation et argumentation par l'ONF pour suivi du plan d'aménagement de la forêt.

a- Sentier Karstique

Concerne les parcelles 15-16-17-18-19 d'après l'ONF les parcelles 15 et 16 ne sont pas exploitables par les affouagistes, cause condition sécurité, (ouvert au public et aménagement, accès difficile voir délicat)

Pour l'affouage 2016-2017 les parcelles 17-18 et 19 représentent 310 stères environ.

b- L'état d'assiette 2016,

Les parcelles 6 -23 -27 et 28 seraient à exploiter ce qui représenterait environ 780 stères. Au vu du nombre d'affouagiste actuel, cela ferait environ 35 stères à façonner pour chacun.

Si on prenait une entreprise pour façonner cet excédent le revenu communal serait très faible.

La santé sylvicole de la forêt est en jeu, nous réfléchissons au meilleur compromis.

2 – Validation du choix de l'entreprise pour les travaux de viabilité du lotissement « les Mûriers »

Monsieur le Maire, nous informe que 8 entreprises ont répondu aux appels d'offre,

Mr le Maire présente les résultats suite à la commission d'ouverture des plis pour la consultation des entreprises concernant les travaux du futur lotissement les Muriers,

Lors du lancement des appels d'offre, nous avons précisé que la consultation portait sur 50 % sur le prix et 50 % sur la technique.

Lors de l'ouverture des plis,

Se plaçait en tête l'entreprise sur le plan financier uniquement

DROMARD

COLAS LACOSTE

BONNEFOY

Suite au premier classement et après analyse de tous les dossiers par l'entreprise PMM et la Commission Appels d'offres sur les points techniques et financiers.

Un nouveau classement a été établi.

Il est prévu qu'un courrier en recommandé soit adressé à chaque entreprise non retenue,

Après avoir travaillé sur le budget global du lotissement sur la superficie viabilisée de la première tranche (14730 m2) le prix de vente calculé au m2 est de 75 € TTC.

3 – Autorisation de mandater ¼ des investissements de 2015 pour débiter l'exercice 2016

Vote à l'unanimité

4 - Information diverses

Mr le Maire nous propose d'augmenter les horaires de la nouvelle secrétaire Mme SEKLI, pour passer son horaire de 22 à 25 h dans le cas où le SRPI nous ferait défaut, (nous avons appris qu'une candidature avait été déposée le samedi 12 décembre sur VILLERS).

Petits Travaux à entreprendre dans le village,

- Coup de peinture petit salle de la salle des fêtes
- Réfection sol des deux salles

La réception de chantier de la rue des Perrières et St Bernard aura lieu le vendredi 18 Décembre

Le Maire clôt la séance à 23 h

Marie Christine ROBERT
Secrétaire de séance

Didier LAITHIER
Maire